

Message du Conseil communal au Conseil général n° 190 du 27 juin 2022

OBJET : Prendre connaissance et approuver un crédit de CHF 259'000.- pour la réalisation des travaux d'aménagements des écopoints communaux.

1. Préambule

La mise à disposition de la population d'écopoints dans les différents villages est une obligation communale selon la législation cantonale en matière de déchets.

Le Conseil communal a défini des emplacements dans les villages et propose la présente demande de crédit pour procéder aux aménagements nécessaires.



Exemple illustratif d'écopoints équipé de conteneurs aériens (Neuchâtel)

Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans le concept de gestion régionale des déchets valorisables proposée par le syndicat intercommunal de gestion des déchets de Delémont et environs (SEOD) qui propose d'équiper les écopoints communaux de conteneurs permettant la collecte des déchets valorisables les plus fréquents (papier, carton, verre, alu, boîtes de conserve).

2. Introduction

Le SEOD planifie depuis plusieurs mois un concept modulaire de gestion des déchets valorisables à l'échelle régionale dans l'objectif de mutualiser et optimiser différentes tâches dans le domaine de la gestion des déchets urbains. Ce concept permet aux communes membres de choisir les prestations jugées nécessaires en fonction de la situation de leurs infrastructures et de leurs équipements et donc de déléguer au SEOD tout ou partie de leurs tâches de collecte et d'élimination des déchets.

Le Conseil communal de Haute-Sorne souhaite adhérer au concept proposé et déléguer les tâches suivantes :

1. L'équipement et l'exploitation des écopoints communaux
2. L'aménagement et l'exploitation d'un centre régional de collecte et de valorisation dans le secteur des Prés-Roses à Delémont

Avec cet engagement, le tri, le recyclage et l'élimination des déchets des citoyens et des entreprises se trouveront nettement améliorés et facilités. Ainsi, la commune répondra complètement à ses obligations légales découlant de la nouvelle loi cantonale sur les déchets et les sites pollués (LDSP).

Par ailleurs, le Conseil communal, au vu de l'urgence de procéder à des améliorations dans les infrastructures de collectes existantes, a proposé au SEOD que la Commune de Haute-Sorne voie ses écopoints communaux équipés de manière prioritaire dans le cadre d'une phase pilote. Cette proposition a été acceptée par le SEOD et les différents écopoints communaux pourront être équipés puis exploités par le syndicat intercommunal dès la fin 2022. Le déploiement généralisé dans les autres communes du SEOD n'interviendra quant à lui qu'en 2024, lors de la mise en service du centre régional de collecte et de valorisation des Prés-Roses, à Delémont.

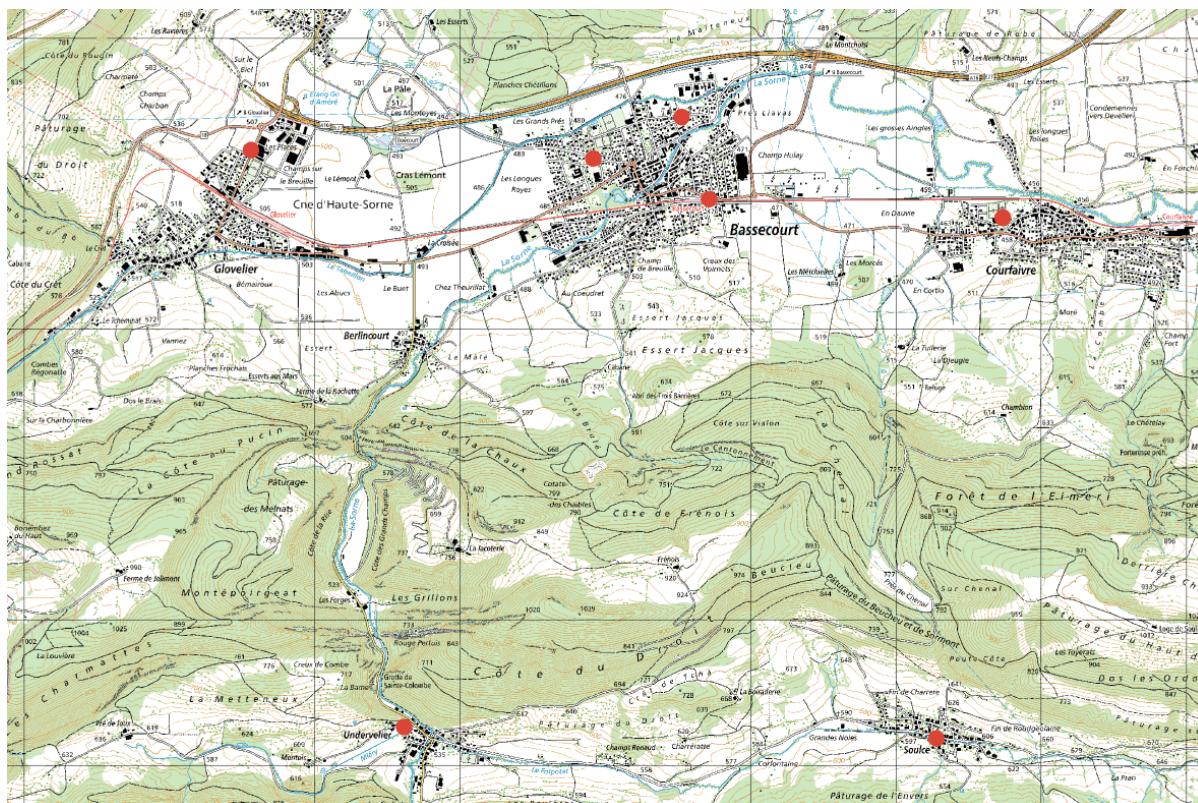
L'aménagement des emplacements retenus pour les différents écopoints reste une tâche communale et les travaux sont à réaliser avant la mise en place des conteneurs. Les travaux planifiés font l'objet de la présente demande de crédit.

3. Considérations générales

La définition des emplacements des écopoints communaux est un exercice complexe qui a fait l'objet d'une étude spécifique avec l'appui d'un prestataire externe. Le choix des différents sites retenus se base sur différents facteurs, en particulier :

- Répartition des sites dans les différents villages en fonction de la population
- Centralité et/ou situation par rapport au réseau routier existant et aux axes principaux
- Installations existantes
- Propriété du bien-fonds publique (communale ou bourgeoisiiale)
- Conformité à l'aménagement du territoire et affectation des parcelles (zone à bâtir)
- Dimensions des surfaces disponibles et distances de sécurité
- Accessibilité pour les camions de vidange des conteneurs
- Voisinage et critères environnementaux

Sept sites ont été retenus à ce stade et ont fait l'objet d'un projet de détail. Des adaptations du réseau d'écopoints sont envisageables à termes en fonction des besoins et au gré des interventions sur les espaces publics.



Vue général des emplacements retenus pour les écopoints communaux

Les sites des écopoints existants n'ont pour la plupart pas pu être repris et ce pour différentes raisons : emplacements trop restreints pour les nouveaux équipements, sites retenus pour une nouvelle affectation, emplacements situés sur des parcelles privées et faisant l'objet d'une location, ...

Les aménagements prévus comprennent de manière générale la mise en place de socles en béton sur lesquels seront fixés les conteneurs, la remise en état des enrobés bitumineux et des travaux de marquage. Des aménagements végétaux et la plantation d'arbres ou de buissons sont prévus sur plusieurs sites. Lorsque les aménagements empiètent sur des places de parcs, celles-ci sont compensées par une réorganisation du stationnement.

Les différents écopoints seront équipés par le SEOD de conteneurs aériens permettant la collecte des déchets valorisables les plus courants, à savoir :

- Papier et carton mélangés
- Verre trié par couleur
- Alu et boîtes de conserve mélangés



Exemple illustratif de conteneurs à verre trié par couleur (Val-de-Ruz)

Cet équipement initial sera en outre complété à la demande du Conseil communal par des prestataires externes pour la collecte des fractions suivantes :

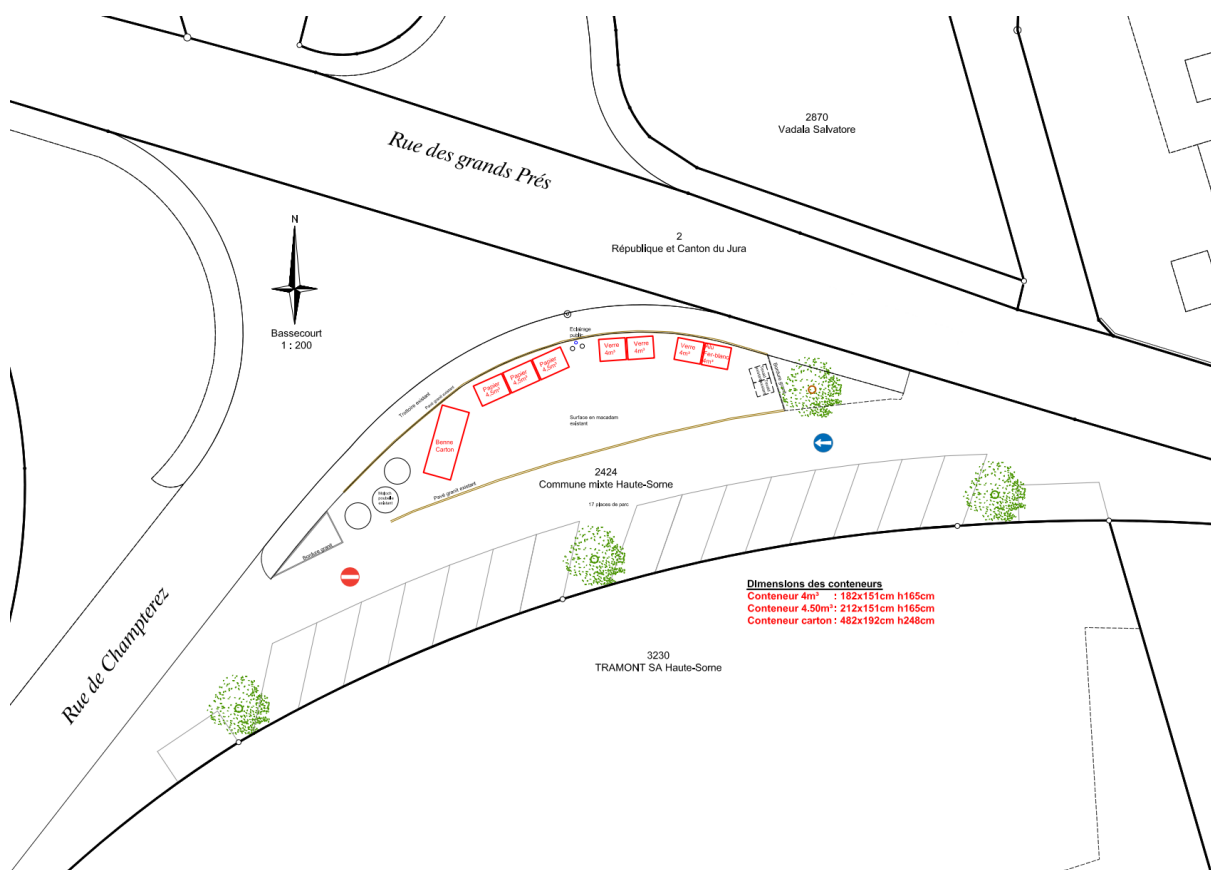
- Textiles et chaussures
- Capsules à café

Pour tous les autres types de déchets, le centre régional de collecte et de valorisation offrira une solution d'élimination aux citoyens et entreprises de Haute-Sorne. Le site de la décharge du SEOD à Boécourt offrira quant à lui toujours des solutions pour quelques types de déchets particuliers.

4. Considérations particulières

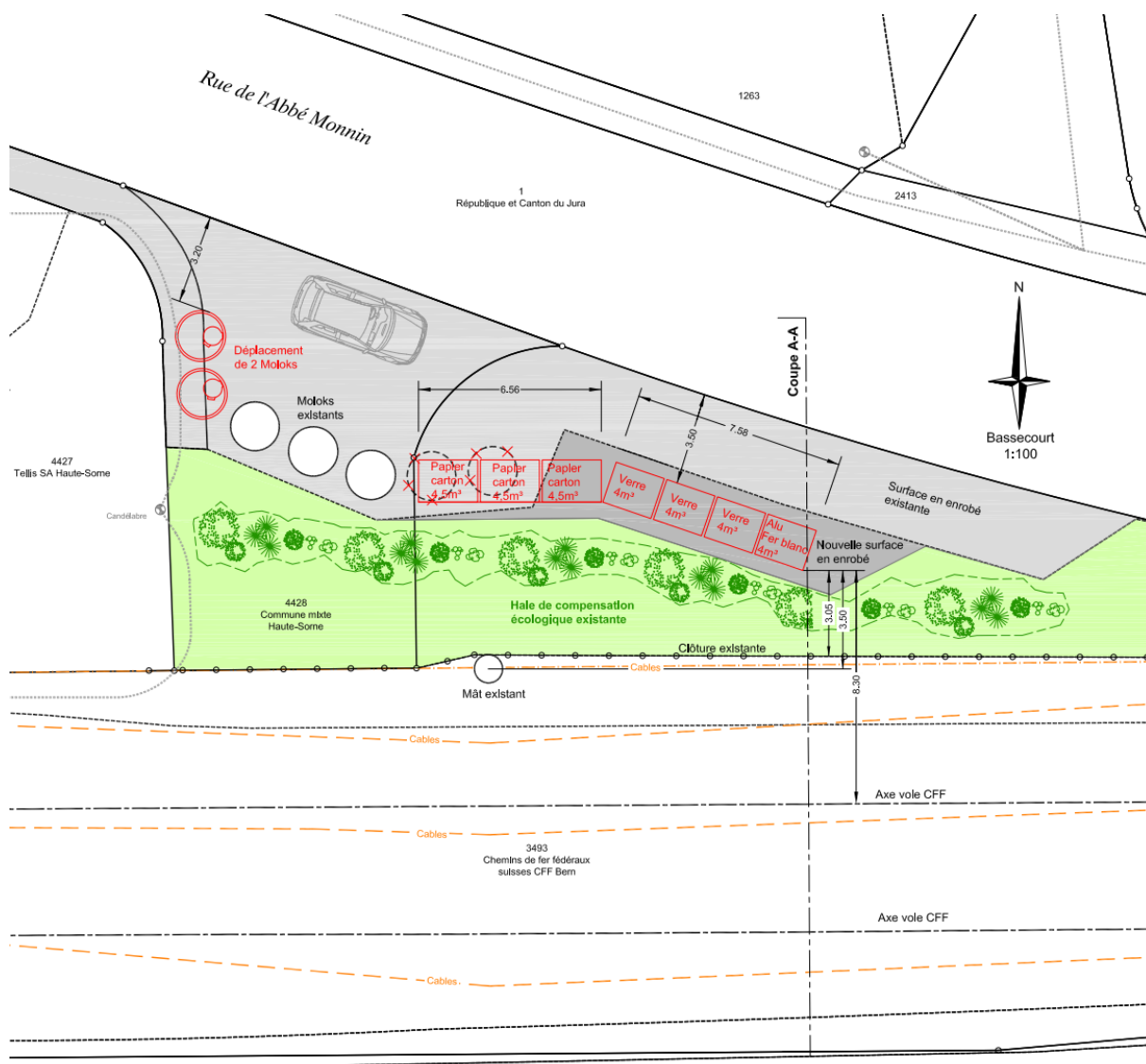
Les sept sites retenus ont fait l'objet d'un projet de détail dont les éléments principaux sont décrits ci-dessous :

Bassecourt – Les Grands-Prés



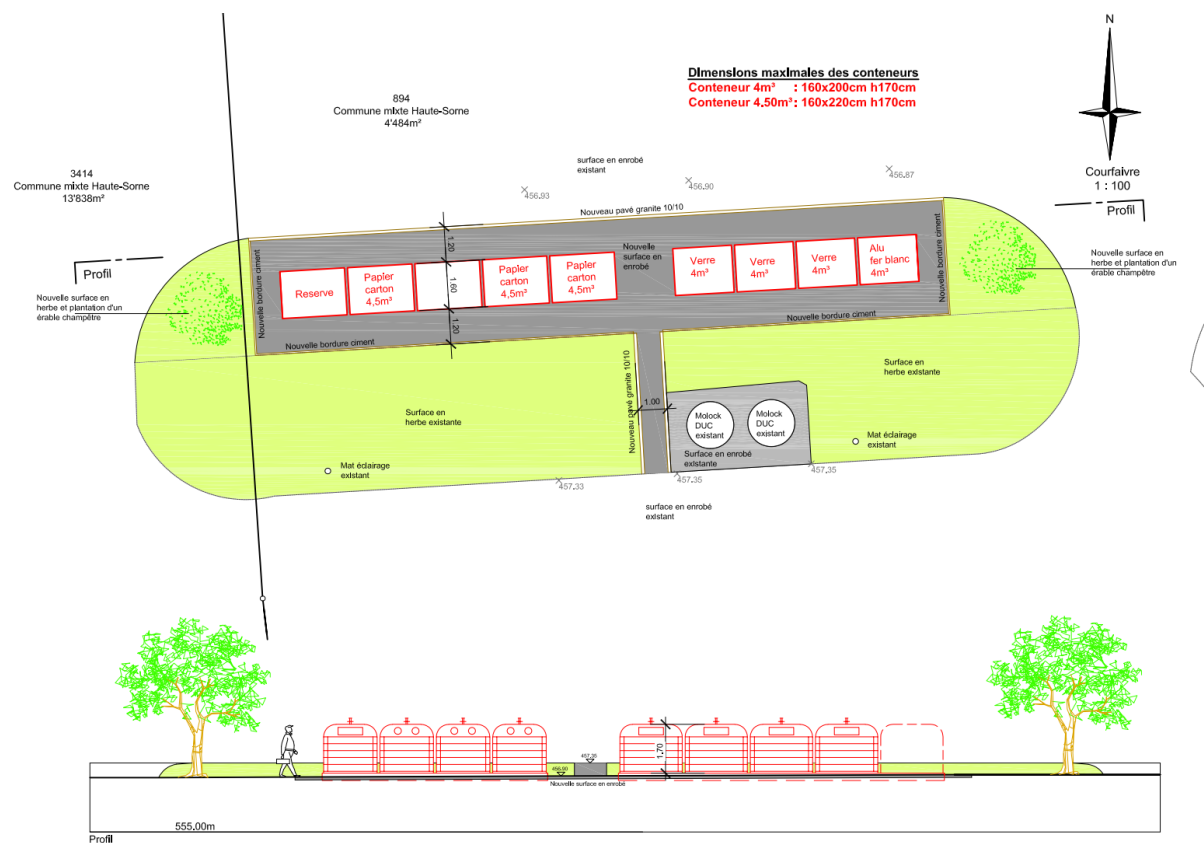
- Maintien du site actuel avec un réaménagement de la disposition des containers permettant un usage aisé pour les utilisateurs en tenant compte des contraintes liées aux vidanges par les camions.
- L'orientation et l'emplacement des places de parc ont été revus de sorte à en préserver un maximum.
- Une alimentation électrique est prévue sur ce site, qui, en fonction des besoins, pourrait être équipé d'une presse à papier/carton utilisable en self-service. Il s'agit ici du seul emplacement de la commune doté de cette alimentation et susceptible d'être équipé de cet élément complémentaire.
- La plantation de 4 arbres y est prévue.
- L'emplacement des Moloks reste inchangé.

Bassecourt – Abbé-Monnin



- Le site accueillant actuellement les 5 Moloks sur la rue de l'Abbé Monnin sera réorganiser en vue d'accueillir les containers nécessaires à la réalisation de l'écopoint.
- Cette réorganisation nécessite le déplacement de deux Moloks vers l'ouest, depuis le bien-fonds des CFF sur celui de la commune.
- Les aménagements permettant cette adaptation sont, outre le déplacement des deux Moloks, de conséquence relativement limitée.

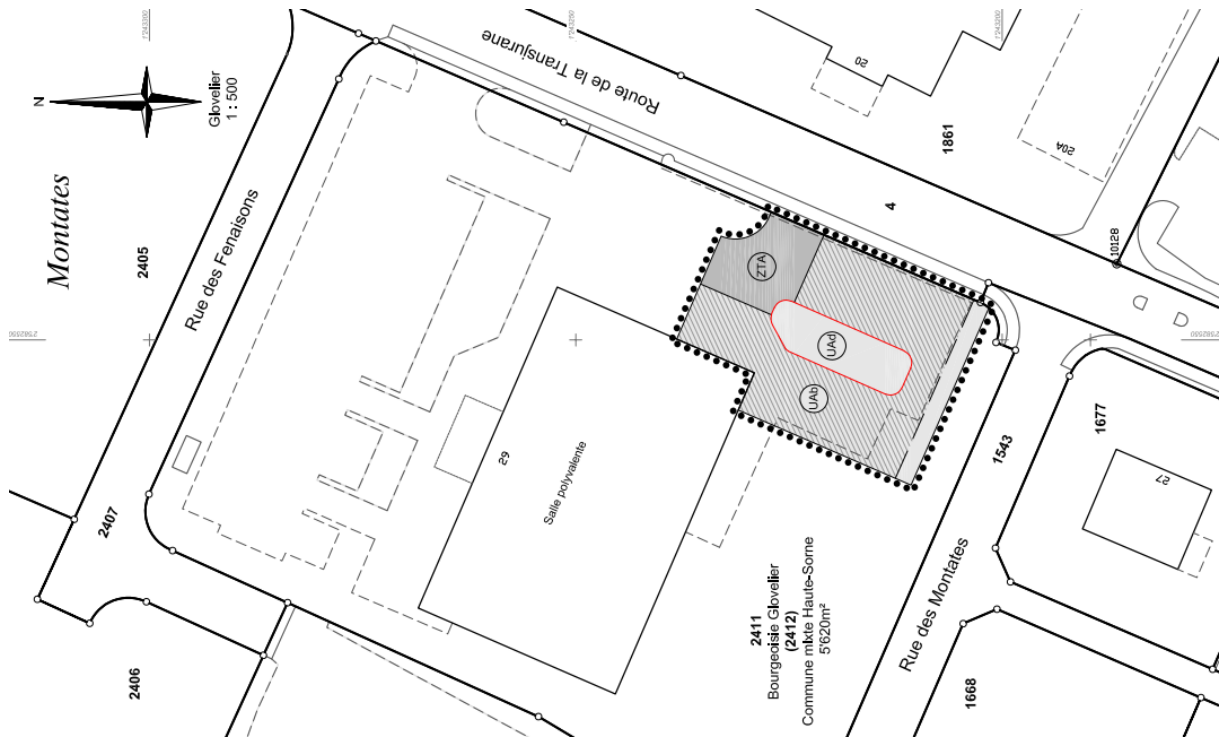
Courfaivre – Centre culturel et sportif

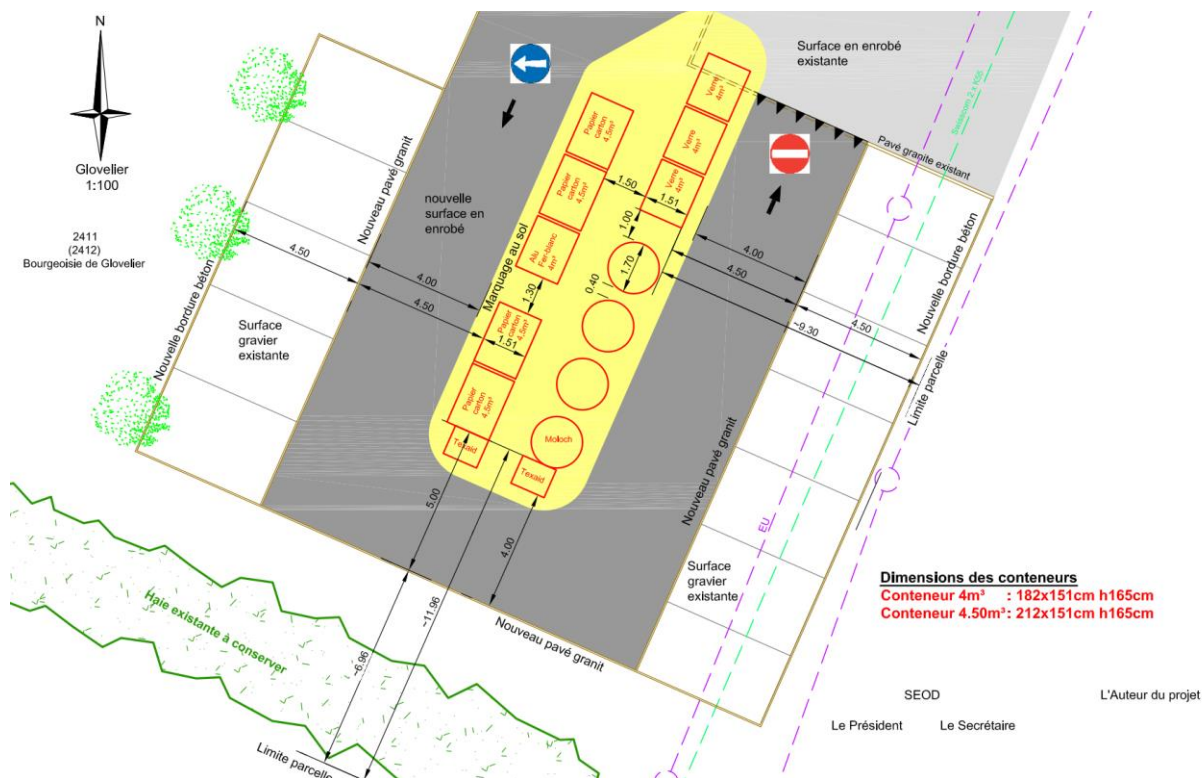


- Cet écopoint facile d'accès trouvera place à proximité immédiate des deux Moloks implantés sur le site du centre de culture et de sports de Courfaivre.
- Un cheminement permettra un accès aisé aux deux Moloks depuis l'espace de l'écopoint et vice-versa.



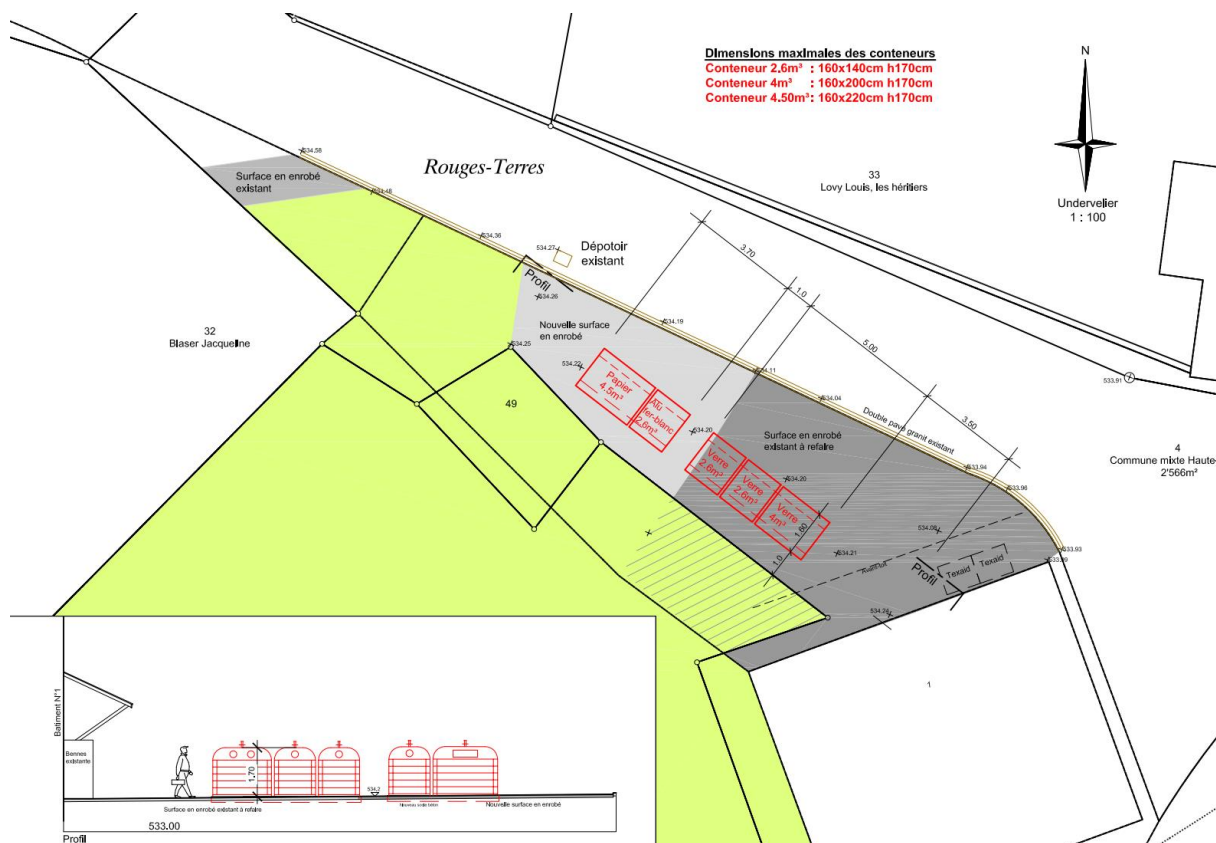
Glovelier – Halle des fêtes





- Cet écopoint, prévu sur le site de la halle polyvalente de Glovelier a le mérite de cohabiter parfaitement avec les places réservées au covoiturage, ainsi qu'avec les espaces de stationnement de la halle.
- Des arbres seront plantés à l'ouest du site, la partie est abritant les réseaux souterrains.

Undervelier – Les Rouges-Terres



- L'emplacement de cet écopoint reste inchangé par rapport à la situation actuelle.
- Une nouvelle disposition permet le placement des bennes nécessaires à la collecte des 5 déchets de la fraction de base.

Tous les emplacements répondent aux normes en vigueur en matière de bruit pour le voisinage.

Une expertise y relative a été réalisée dans le cadre de ce projet.

5. Procédure

Le concept a été soumis au service du développement territorial à Delémont pour examen préalable, respectivement l'organisation d'une séance avec les différents services cantonaux concernés. Par la suite, le projet sera soumis à l'enquête publique, les éventuelles oppositions traitées et levées avant que le permis ne soit délivré par les Autorités cantonales compétentes.

A l'heure de la rédaction du présent message, le projet de Glovelier a déjà été mis à l'enquête publique. 3 oppositions devront être traitées avant que le permis ne soit délivré par les autorités cantonales compétentes.

6. Délai de réalisation

Les procédures d'autorisations sont en cours. Sous réserve du traitement des éventuelles oppositions, les travaux de réalisation sont prévus dans le courant de l'automne 2022.

7. Coût des travaux et des études

Comme mentionné plus haut, les coûts d'aménagement des différentes surfaces amenées à accueillir les écopoints communaux sont à la charge de la commune. Le coût de l'équipement des écopoints, soit l'acquisition et la mise en place des conteneurs, est pris en charge par le SEOD.

Le coût des différents aménagements prévus a fait l'objet d'un devis estimatif par un bureau d'ingénieurs. S'agissant d'estimations, une marge d'erreur de +/- 15 % doit être prise en compte dans les montants.

Les montants estimatifs suivants sont à considérer (TVA comprise) :

Village	Site	Coûts estimatifs (TTC)
Bassecourt	Les Grands-Prés	38'000.-
Bassecourt	Abbé-Monnin	28'000.-
Bassecourt	Rue des Longs-Champs	21'000.-
Courfaiivre	Centre de culture et de sport	23'000.-
Glovelier	Halle des fêtes, y.c parking	51'000.-
Soulce	Hangar des pompes	20'000.-
Undervelier	Les Rouges-Terres	17'000.-
Honoraires et frais	Tous	61'000.-
Total TTC		259'000.-

8. Considérations financières

Coût de l'investissement	Total
Coût de réalisation des éco-points (selon devis estimatif)	259 000
Investissement total	259 000
Le demande de crédit porte sur un montant de	259 000

Tableau 1 : Source : Service financier – Commune de Haute-Sorne

Donner compétence au Conseil communal pour gérer le financement et la réalisation de l'objet.

9. Financement

Désignation	Montant
Coût total du projet	259 000
Participation du SEOD aux honoraires d'ingénieurs	p.m.
Besoin de financement	259 000

Tableau 2 : Source : Service financier – Commune de Haute-Sorne

Recours à l'emprunt

CHF 259 000.-

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Pour les bâtiments et terrains bâtis du PA, le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611) fixe la durée de vie à 40 ans pour les déchetteries, soit un taux d'amortissement de 2.50%.

Charge financière annuelle

La charge financière annuelle est à charge de la fonction 73 « Gestion des déchets »

Investissement net : CHF 259'000.-

Charge financière annuelle - montants en CHF		
Taux d'amortissement comptable	2.50%	6 475
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 1.5 %		3 885
Charge annuelle à charge du compte		10 360

Tableau 3 : Source : Service financier – Commune de Haute-Sorne

10. Préavis des autorités

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal invite le Conseil général à accepter la demande de crédit de CHF 259'000.- pour la réalisation des aménagements nécessaires aux écopoints communaux.

Haute-Sorne, 8 juin 2022

Au nom du Conseil communal
Le Président **Le Chancelier**

Jean-Bernard Vallat

Raphaël Mérillat